

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3312/Fin.

OBJET:

Demande patente  
marchand de bétail.  
BAKARE Célestin.



19

TRANSMIS à Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI,  
avec avis favorable, la demande ci-annexée émanant du nommé BAKARE  
Célestin résidant sur la colline KIBINGO, en Territoire d'Astrida  
tendant à obtenir une patente pour le commerce de bétail.

L'intéressé remplit les conditions requises sur la  
matière.

Astrida, le 29 novembre 1950.  
L'Administrateur Chef du Territoire, I. REISDORFF,